

**ARRÊTÉ DEP-2024-272 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AGENT DE PREVENTION ET DE MEDIATION,**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 06 juillet 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Prévention et de Médiation;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Agent de Prévention et de Médiation pour la session 2024 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yahia ADANE, professionnel

Vice-présidente :

Madame Béatrice MANOWICZ, enseignante

Enseignants :

Madame Fatima TELLI

Madame Nicole ZEDADKA

Monsieur Youssef LAFRARNI

Monsieur Hassan CHATBI

Professionnelles :

Madame Francine COLSON

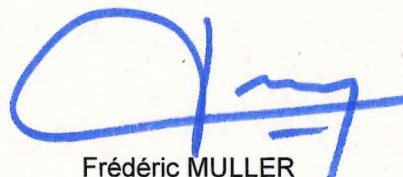
Madame Christine GUIFFAULT

Madame Malika BELHAMICI

Madame Patricia BORTALIS

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER